
Présidence : Roumanie

**SEANCE SPECIALE DU CONSEIL PERMANENT
(355ème SEANCE PLENIERE)**

1. Date : Vendredi 21 septembre 2001

Ouverture : 10 h 15

Clôture : 12 h 15

2. Président : M. L. Bota

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : ALLOCUTION DU PRESIDENT EN EXERCICE DE
L'OSCE

- a) *Allocution sur le terrorisme* : Président en exercice (CIO.GAL/45/01), Fédération de Russie (PC.DEL/696/01 Restr.), Belgique-Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la Slovaquie, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/686/01), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/694/01), Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie et de la Moldavie), Arménie (PC.DEL/695/01), Suisse, Norvège, Canada, Secrétaire général (SEC.GAL/172/01), Estonie, Président

Déclaration du Conseil permanent : Le Conseil permanent a adopté une déclaration exprimant sa préoccupation devant les informations faisant état d'incidents et d'actes de violence récemment perpétrés contre des musulmans dans plusieurs Etats participants de l'OSCE à la suite des attaques terroristes qui ont frappé New York, Washington D.C. et la Pennsylvanie la semaine dernière ; le texte de cette déclaration est joint en annexe au présent journal.

- b) *Allocution sur la visite du Président en exercice à Skopje le 14 septembre 2001* : Président en exercice, Belgique-Union européenne (également au nom de la Bulgarie, de Chypre, de l'Estonie, de la Hongrie, de la Lettonie, de la Lituanie, de Malte, de la Pologne, de la Roumanie, de la

Slovaquie, de la Slovénie, de la République tchèque et de la Turquie) (PC.DEL/688/01), Etats-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine (PC.DEL/698/01), Fédération de Russie, Ukraine (également au nom de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, de la Moldavie et de l'Ouzbékistan), Suisse, Yougoslavie (PC.DEL/690/01), Norvège, Président, Chef de la Mission de contrôle de l'OSCE à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit (PC.FR/36/01 Restr.), Secrétaire général (SEC.GAL/174/01)

Point 2 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Aucune déclaration

4. Prochaine séance :

Jeudi 27 septembre 2001 à 10 heures, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.JOUR/355
21 septembre 2001
Annexe

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

355ème séance plénière

PC Journal No 355, point 1 a) de l'ordre du jour

DECLARATION DU CONSEIL PERMANENT

Le Conseil permanent de l'OSCE se déclare préoccupé par les informations faisant état d'incidents et d'actes de violence récemment perpétrés contre des musulmans dans plusieurs Etats participants de l'OSCE à la suite des attaques terroristes qui ont frappé New York, Washington D.C. et la Pennsylvanie la semaine dernière.

Le Conseil permanent s'associe au Président en exercice de l'OSCE pour condamner les attaques terroristes de la semaine dernière comme des actes barbares et abjects ; il exprime l'espoir que leurs auteurs seront traduits en justice dans les plus brefs délais et que les Etats participants de l'OSCE prendront les mesures nécessaires pour réagir face à cette violence terroriste et la faire échouer.

Le Conseil permanent partage le sentiment d'indignation à la suite des attaques terroristes et déplore tout acte de vengeance dirigé contre des personnes du seul fait de leur identité ethnique, de leur religion ou de leur croyance. Le Conseil permanent souligne que l'aversion justifiée à l'encontre des terroristes ne doit pas être généralisée à des groupes religieux ou ethniques tout entiers avec lesquels il se peut que les terroristes présumés partagent la foi ou l'origine. Le Conseil permanent relève que les actes terroristes perpétrés la semaine dernière ne traduisent pas un conflit entre religions ou cultures, mais plutôt un conflit entre les valeurs du monde civilisé d'une part, et les fanatiques qui n'ont aucun respect de la vie humaine d'autre part. Le Conseil permanent souligne que, d'après lui, les auteurs de ces atrocités ont commis des actes de violence contre leur propre foi ainsi qu'à l'encontre des victimes de New York, de Washington D.C. et de Pennsylvanie.